



COMMUNIQUÉ DE PRESSE FRANCE FESTIVALS

La présence des femmes dans les festivals de « musique classique »

Faisant suite à la remise du rapport « Inégalités entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture - Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action » par le Haut Conseil à l'Egalité Femmes-Hommes (HCE) à Madame la Ministre de la Culture le 16 février dernier, **FRANCE FESTIVALS prend la mesure du chemin qu'il reste à parcourir en termes de parité dans les festivals de musique classique et accueille positivement la plupart des recommandations formulées par ce rapport**, notamment celles concernant l'augmentation de la part des femmes dans les bénéficiaires de subventions, de commandes, d'aides et de bourses, dans les nominations à des postes de direction et d'encadrement, dans la constitution des jurys, des commissions et des conseils d'administration.

Si nous partageons le constat de la programmation réduite de compositrices dans les festivals de « musique classique », elle est en partie la résultante d'un héritage de répertoires essentiellement masculins, du Moyen-âge au 20^e siècle, demeurant la base de la programmation des festivals de « musique de répertoire ». Il est de la responsabilité des festivals d'exhumer les œuvres des compositrices du passé, et, pour les festivals présentant des œuvres de création, d'offrir une visibilité renforcée aux compositrices de notre temps.

Une attention particulière doit par ailleurs être accordée par tous les programmeur.ice.s aux projets artistiques portés par des femmes et à la place des interprètes féminines, en développant les outils de repérage et des actions volontaristes pour soutenir les secteurs artistiques où la présence des femmes est la moins développée.

Les festivals adhérents de France Festivals partagent la préoccupation légitime du HCE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et souhaitent s'engager dans l'évolution des pratiques aux côtés des autres acteurs du champ artistique et culturel ainsi que des acteurs publics de la culture dans une vision systémique de cette problématique.

Ils sont ouverts au **dialogue constructif avec le Ministère de la Culture** et les financeurs privés et publics, pour faire évoluer les mentalités et mettre en place, sans esprit dogmatique et dans une approche réaliste mais volontariste :

- une **observation** des bonnes pratiques, avec des indicateurs adaptés à ce secteur
- des **recommandations** fortes et des **objectifs**, là aussi ambitieux et respectant les spécificités des répertoires et de l'écosystème.

France Festivals envisage ainsi d'organiser une journée de formation et de débats sur le sujet et de lancer une étude auprès de ses membres destinée à faire un état des lieux précis sur la question. Cette investigation permettra de créer des groupes de travail pour amener les festivals à appliquer de manière constructive les recommandations formulées dans l'Acte II du rapport du HCE.

France Festivals souhaite enfin enrichir la réflexion par l'échange avec les autres réseaux de la création et diffusion du spectacle vivant (opéras, orchestres, scènes labellisées ou non, saisons musicales...) pour que cette responsabilité de la place des femmes dans le secteur artistique soit partagée par toute la chaîne de la formation, création, production, financement (public et privé), et diffusion du spectacle vivant.